



**EUROPEAN COMMITTEE OF SOCIAL RIGHTS
COMITE EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX**

15 janvier 2016

Pièce n° 2

Forum européen des Roms et des Gens du Voyage (FERV) c. France
Réclamation n° 119/2015

**OBSERVATIONS DU GOUVERNEMENT
SUR LA RECEVABILITE**

Enregistrée au secrétariat le 11 décembre 2015



**MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU
DÉVELOPPEMENT
INTERNATIONAL**

**DIRECTION
DES AFFAIRES JURIDIQUES**

**SOUS-DIRECTION DES DROITS
DE L'HOMME**

Référence : n° 2015-1171211/DJ/HW

PARIS, LE 11 DÉCEMBRE 2015

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET
DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

À

SECRETARIAT GÉNÉRAL DU CONSEIL DE
L'EUROPE
DIRECTION GÉNÉRALE DES DROITS DE
L'HOMME
SECRETARIAT DE LA CHARTE SOCIALE
EUROPÉENNE
A L'ATTENTION DE M. LE SECRÉTAIRE
EXÉCUTIF

A/s : Réclamation collective n° 119/2015, Forum européen des Roms et des Gens du voyage (FERV) c. France

1. Par courrier en date du 2 novembre 2015, vous avez bien voulu me transmettre la réclamation collective déposée par le Forum européen des Roms et des Gens du voyage et enregistrée par le Secrétariat de la Charte sociale européenne le 19 octobre 2015. Vous avez également invité le Gouvernement français à présenter des observations écrites sur la réclamation collective citée en objet.
2. J'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement français ne souhaite pas formuler d'observation concernant la recevabilité de la réclamation collective susmentionnée./.


Florence Merloz

Sous-directrice des droits de l'homme